



Compte rendu  
Séance du Conseil Municipal  
du 11 juillet 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie à vingt heures, sous la présidence de monsieur Lionel NORMAND, maire de Plachy-Buyon.

Etaients présents (Maire et Adjointes puis ordre alphabétique) : Lionel NORMAND, Martine FAUQUEMBERGUE, Jean-Luc HERMANT, Christian HERBET, Frédéric CHIVOT, Evelyne FRABOULET, Laurie BUQUET, Manuel HENOCQUE, Jean-Luc HUYON, Franck LECRIVAIN, Jacques LEMOINE, Jean-Michel SALON.

Madame Laurie BUQUET a été nommée secrétaire de séance.

1 - Approbation du compte rendu de la séance du 6 juin 2019

Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2 - Mise en œuvre de la procédure d'expulsion pour le logement communal au 1 rue des clabaudois

Le maire rappelle que monsieur Denis Dufrenne et son épouse occupent sans titre le logement communal situé 1 rue des clabaudois depuis le 1er février 2018.

A cet effet une redevance pour occupation sans titre d'un logement communal a été mise en place. Le receveur a informé la mairie que monsieur Dufrenne ne payait pas cette redevance. Ainsi la trésorerie effectue une retenue sur le salaire que lui verse la commune afin de recouvrer une partie de la dette que l'intéressé constitue.

Monsieur Dufrenne, actuellement en congé de longue maladie depuis octobre 2016, séjourne à l'étranger la majeure partie de l'année mais il continue d'utiliser le logement communal comme adresse administrative.

En raison du défaut total d'entretien supposé du logement intérieur (hiver sans chauffage, défaut d'aération, humidité...) et extérieur (arbustes non taillés, chardons, herbes folles...) du fait de l'absence prolongée et répétée de monsieur Dufrenne, de son manque total de coopération pour le libérer, le maire propose à l'assemblée d'engager la procédure judiciaire pour mettre fin à cette incurie, préjudiciable aux intérêts de la commune et à son renom par la mauvaise image publique qu'elle laisse apparaître et à ses intérêts.

Après délibération, les membres du conseil municipal décident avec 11 voix pour et une abstention (F. Lécrivain) :

- D'autoriser le maire à ester en justice
- D'autoriser le maire à faire appel à un avocat afin d'engager la procédure contentieuse la mieux adaptée afin que la commune récupère son bien le plus rapidement possible
- D'autoriser le maire à signer tout document afférent à ce dossier

### 3- Travaux d'étanchéité sur la toiture terrasse du local communal commercial au 11 rue Sire Firmin Leroux à Amiens

Le maire informe l'assemblée que la toiture du local communal loué au restaurant "l'Ail des ours" situé 11 rue Sire Firmin leroux à Amiens n'est plus étanche.

Suite aux pluies du mois de juin, des infiltrations conséquentes se sont faites au niveau de la toiture terrasse. Le restaurateur a prévenu son assurance pour les dégâts à l'intérieur.

Un devis a été demandé à l'entreprise CAUX afin de déposer l'ancien Pax aluminium et de réaliser une nouvelle étanchéité sur la toiture.

Le devis s'élève à 2 189.30€ HT soit 2 627.16€ TTC.

Après délibération le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer le devis.

### 4 - Voyage organisé au parc Bellewaerde le 14 septembre 2019

Frédéric Chivot fait un point sur l'organisation du voyage au parc de Bellewaerde le 14 septembre 2019. Le départ se fera à 7h15 et le retour prévu sera à 20h.

Le car réservé comportera 63 places.

Le maire demande à l'assemblée de délibérer pour autoriser la dépense qui est de 873€.

Après délibération le conseil municipal autorise la dépense à l'unanimité.

### 5 - Manifestations communales

Le maire reprend le programme des festivités des 13 et 14 juillet. Cette année, dans le cadre de l'écologie, il est demandé aux participants d'apporter leurs couverts, assiettes et verres pour éviter l'utilisation des objets en matière plastique.

La soirée dansante est reconduite pour la deuxième année et un concert de jazz funk aura lieu le 14 juillet à 17 heures dans le jardin au 6 rue du Commandant André Dodart (ancienne maison d'Anny).

Suite à la retraite aux flambeaux le feu d'artifice sera tiré au bosquet de Camont.

### 6 - Questions et informations diverses

- Le maire donne à chaque membre du conseil municipal une correspondance émanant de la Communauté de communes quant au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) contenant un lien d'accès au dossier complet. Le projet a été arrêté en conseil communautaire. Les conseils municipaux ont maintenant 3 mois pour délibérer et proposer des modifications avant l'enquête publique.
- Le maire informe que les caverne ont été installées dans le cimetière, les renseignements sont à prendre en mairie afin d'en disposer.
- Un réfrigérateur a été acheté et installé au local technique afin que les agents puissent y déposer leurs bouteilles d'eau lors des périodes de canicule.
- Le maire fait un compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le 1er juillet 2019, l'effectif pour la rentrée est de 125 élèves répartis en 5 classes. Madame Dufossé remplacera madame Jamier qui a fait valoir ses droits à la retraite.

- Par correspondance du 3 juin 2019, le département de la Somme a informé la commune qu'une subvention de 10 000€ lui a été octroyée au titre de la politique territoriale 2017 - 2020 pour la réalisation de la sente pédestre rue du Commandant André Dodart.
- Suite à la réalisation de cette sente pédestre, le maire informe qu'il prendra un arrêté municipal interdisant aux véhicules de se garer sur les trottoirs de la rue afin de ne pas les endommager. Le stationnement devra se faire sur la route. Les riverains seront avertis par courrier et les panneaux de signalisation verticale installés.
- Les agents du service technique suivront en septembre une formation à la conduite d'engin de chantier similaire à un CACES R372.
- Le maire informe qu'un individu a été vu par plusieurs témoins en train de voler des fleurs dans la jardinière devant l'église. Celui-ci a été sommé par courrier recommandé avec accusé de réception de venir replanter les fleurs, à défaut un dépôt de plainte sera fait en gendarmerie.
- Jean-Luc Huyon informe que la tranchée sur la route montant dans la résidence de la clé des champs n'est pas rebouchée. Etonné le maire répond que cela devait avoir lieu en début de semaine. Il contactera dès le lendemain l'entreprise concernée.
- Jean-Luc Huyon demande les résultats de la réunion d'expertise qui a eu lieu récemment à propos de la rue du Commandant André Dodart. Le maire répond que les experts des différentes compagnies d'assurance ont finalement conclu que le sable déposé dans la tranchée de la canalisation "fuyait". La tranchée va être reprise et de la grave sera installée le long de la canalisation, à la charge des entreprises. La prochaine réunion est prévue le 26 septembre 2019.
- Evelyne Fraboulet demande quand sera installé le banc à l'aire de jeux. Celui-ci sera commandé dès la semaine suivante.
- Christian Herbet informe que son compteur LINKY a été changé alors qu'il n'avait pas été prévenu par l'opérateur.
- Martine Fauquembergue demande des informations quant au projet d'installation d'une antenne de téléphonie pour améliorer le réseau des clients Orange. Le maire informe que le lieu d'implantation potentiel est la parcelle où était installée l'ancienne station d'épuration.
- Jean-Michel Salon informe que la borne incendie rue des clabaudois n'a toujours pas été redressée par l'entreprise qui l'a installée. Le maire indique que la facture sera réglée quand celle-ci sera remise droite. Monsieur Salon précise aussi que la dalle qui a été aménagée autour est d'une qualité douteuse.
- Laurie Buquet attire l'attention sur le manque de visibilité signalée aux intersections du village.
- Le maire informe que Justine Morage a pris ses fonctions dans le secrétariat de mairie le 4 juillet 2019 dans le cadre d'un parcours emploi compétence.

Sans autre question la séance est levée à 22h30.